

Devenir formateur CPS intervenant à domicile

(Certificat Prévention Secours)



Publics

Formateurs d'organismes de formation travaillant pour le secteur de l'aide et du soin à domicile

Pré-requis : les candidats doivent avoir suivi avec succès l'autoformation en ligne "Acquérir des bases en prévention des risques professionnels" de l'INRS ou avoir suivi la formation "Obtenir des compétences de base en prévention" dans les Départements Risques Professionnels des Caisses de Sécurité sociale.

Joindre la photocopie de l'attestation de formation lors de l'inscription.

Les candidats doivent être formateurs SST.

Objectifs

- ▶ Former les salariés aidants ou soignants à domicile à être acteur de leur prévention, à participer à l'amélioration des conditions de travail, à la qualité des soins et à la sécurité des personnes malades et à mobilité réduite.
- ▶ Former les salariés à adopter un comportement adapté en cas d'accident, incident ou dysfonctionnement sur leur lieu de travail.

Contenu

- ▶ Les risques liés au travail à domicile, définition et facteurs déterminants
- ▶ Les différents facteurs de risques biomécaniques, psychosociaux et organisationnels
- ▶ Les facteurs aggravants, éléments d'anatomie et de physiologie de l'appareil locomoteur
- ▶ Les méthodes de détection et d'analyse du travail
- ▶ Les outils de recherche et de hiérarchisation de pistes d'amélioration de la situation de travail
- ▶ La formation aux techniques gestuelles
- ▶ L'organisation, l'animation et l'évaluation d'une action de formation "CPS intervenant à domicile"

Méthodes pédagogiques

- ▶ Exposés
- ▶ Mise en situation pratique

Validation

À l'issue de la formation, l'Assurance Maladie-Risques Professionnels/INRS délivre au participant un certificat de "formateur CPS" attestant son aptitude à former et à certifier les salariés au "CPS Intervenant à domicile", valable 36 mois.

Durée

4 jours soit 28 heures.

Modalités d'inscription

Formation effectuée à l'INRS : <http://www.inrs.fr> > accueil > produits > formation > demultiplication.html